Formation santé
VAL DE LOIRE OCÉAN
IFSI LES SABLES D'OLONNE

LA FORMATION

Diplôme d'État d'infirmier.ère

En apprentissage !

Les spécificités de la formation d'infirmier par la voie de l'apprentissage

La formation par le biais de l'apprentissage est la même qu'en cursus classique et conduit à l'obtention du Diplôme d'Etat Infirmier.

Lors de la 2e et de la 3e année de formation, les apprenants, devenus apprentis, ont un statut de salarié et rejoignent les équipes de leur employeur avec une posture professionnelle de salarié sur la base de 35 heures par semaine, ils seront :

- soit en temps de formation : en cours à l'institut ou en formation clinique en stage

- soit en temps employeur

AVANTAGES

Par cette voie, l'apprenti :

- intègre le monde du travail, acquiert une expérience professionnelle en qualité de soignant pendant le contrat d'apprentissage ;
- est en immersion dans une équipe soignante ;
- poursuit ses études pour obtenir son diplôme d'Etat tout en étant salarié ;
- bénéficie des aides de l'Etat, des OPCO et du Conseil régional via le CFA.

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

- Être âgé de 18 à 29 ans révolus et être admis à l'institut de formation.

DURÉE DU CONTRAT

- Elle correspond à la durée du cycle de formation, il peut néanmoins débuter 3 mois avant le début du cycle et se poursuivre jusqu'à 2 mois après la réunion du jury de fin de formation.

RÉMUNÉRATION

- Le salaire de l'apprenti est calculé en pourcentage du SMIC, en fonction de son âge et de l'année d'exécution du contrat. Ce salaire est exonéré d'impôt sur le revenu.

AVANTAGES SOCIAUX

- L'apprenti bénéficie des mêmes droits et avantages sociaux que les salariés tels que la protection sociale, les congés payés, ...

COÛT DE LA FORMATION

- La formation est totalement prise en charge par l'OPCO Santé ou tout autre OPCO selon le type d'employeur. Par ailleurs, des aides financières (hébergement, restauration, ...) peuvent être octroyées aux apprentis sous conditions d'éligibilité.

ADAMSSE CFA Pays de la Loire

Pour plus de renseignements, cliquer sur le site de notre CFA partenaire : https://www.adamssecfa.org/

Choisir l'IFSI des Sables d'Olonne, c'est choisir une formation de soins infirmiers par la voie de l'apprentissage selon le parcours suivant :

1ère année : formation selon le cursus standard

2e année : formation obligatoirement en apprentissage

3e année : formation obligatoirement en apprentissage

Formation santé
VAL DE LOIRE OCÉAN
IFSI LES SABLES D'OLONNE

IFSI LES SABLES D'OLONNE
2 impasse Isaac Newton
85340 Les Sables-d'Olonne

NOUS CONTACTER
contact@ifsi.formationsante-vlo.com
www.ifsi.formationsante-vlo.com